

# LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 22 - juillet 2025

Bonjour à toutes et à tous,

Ce trimestre a vu se dérouler de nombreuses manifestations.

Tout d'abord les traditionnelles commémorations : celle de la tragédie de La Servantie le 3 mai, puis celle de la capitulation nazie le 8 mai. Ce sont des moments importants dans ce monde où les conflits se poursuivent et s'intensifient inexorablement. Ce nécessaire devoir de mémoire semble parfois bien dérisoire au regard d'une actualité déconcertante.

Plus joyeuses sont les diverses animations qui ont jalonné ce printemps. Grâce aux nombreux bénévoles, notre commune est régulièrement le théâtre de manifestations et de rencontres.

Début avril, le conseil municipal a voté le budget, moment toujours important, tout particulièrement en cette période où les restrictions budgétaires sont à l'ordre du jour.

Ce budget est le dernier de ce mandat, puisque de nouvelles élections municipales auront lieu en mars 2026. A noter que les communes de moins de mille habitants verront s'appliquer de nouvelles modalités de scrutin (listes paritaires sans possibilité de panachage), nouveauté qui interpelle bon nombre d'entre vous.

Je vous souhaite un bel été, pendant lequel nous pourrions nous retrouver autour d'agréables manifestations. Et bonne nouvelle : cette année, un surveillant de baignade à été recruté, et les analyses d'eau de l'étang sont excellentes !!!



Et surtout portez-vous bien !!!

Très cordialement  
Votre Maire  
Pierre-Marie CAPY

## Compte rendu du conseil municipal du mardi 8 Avril à 19 h

**Présents** : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.  
Mmes COURTOIS Audrey, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

### **Absents, excusés avec pouvoir** :

M. ACCOU Maxime donne pouvoir à M. DEBRET Guillaume.  
Mme JEGO Stéphanie donne pouvoir à M. FUENTES David.

**Secrétaire de séance** : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 11 mars 2025.

### **Délibérations** :

- 2025-09 : Vote des taux d'imposition des Taxes locales 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que le calcul des taxes foncières sur le « bâti » (TFB) et « non bâti » (TFNB) repose sur une base fixée par l'état et propose, pour l'année 2025, de ne pas modifier la part communale.

En revanche, il propose de porter le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (seule la taxe d'habitation sur les résidences principales étant supprimée) à 7,85 %, contre 7,32 % en 2024.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

Les taux d'imposition proposés pour l'année 2025 sont donc les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 26,24 % (inchangé)
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 55,85 % (inchangé)
- Taxe d'Habitation (Résidences Secondaires) : 7,85 % (+ 0.53 %)

- 2025-10 : Vote du budget primitif 2025\* :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents le Budget Primitif 2025 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : **457 086,89 €**
- Dépenses et Recettes d'Investissement : **499 283,30 €**

Soit un Budget Primitif total de **956 370,19 €**.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

- 2025-11 : Fongibilité des crédits pour l'année 2025 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le référentiel budgétaire et comptable « M57 » étend à toutes les collectivités territoriales des règles assouplies en offrant une plus grande marge de manœuvre budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

\* Voir graphique en page centrale

Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder, en cas de besoin, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Dans ce cas, l'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance de conseil municipal.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi que pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- 2025-12 : Participation de la commune à la mutuelle des agents dans le domaine de la santé :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, conformément à la réforme relative aux garanties de protection sociale complémentaire notamment dans le domaine de la santé, les employeurs publics territoriaux devront contribuer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé.

Les collectivités pouvant manifester leur intention de se joindre à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale et après avoir reçu un avis favorable du Comité social territorial en date du 11 mars 2025, il a été décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de retenir cette procédure et de conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

- 2025-13 : Demande de subvention du « comité d'organisation du comice agricole cantonal de Seilhac » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'association du comité d'organisation du comice agricole cantonal de Seilhac.

Après étude et délibération, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 120 € à cette association pour l'année 2025.

- 2025-14 : Demande de subvention du « comité de jumelage du canton de Seilhac -Hilpoltstein » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'association du « Comité de Jumelage du Canton de Seilhac Hilpoltstein ».

Après étude et délibération, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 100 € à cette association pour l'année 2025.

**Subventions aux associations communales :**

Jusqu'à présent, chaque année, la commune attribuait la somme de 1 000 € à chacune des associations.

Une réflexion a été conduite et présentée aux associations.

Il a ainsi été décidé de scinder cette subvention en deux parties :

- part fixe : 500 €
- 500 € mobilisables à la demande des associations ayant réalisé des manifestations innovantes.

- 2025-15 : Demande de subvention « P'tit marché de Saint -Salvador » :

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de subvention émanant de l'association du « P'tit marché de Saint-Salvador ».

Après étude et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à cette association.

Cependant, lors de la manifestation du 27 mars 2025, la commune a géré la partie administrative du concert (GUSO : guichet unique du spectacle occasionnel) ce qui a généré une dépense de 500 €. En conséquence de quoi, cette attribution de subvention s'annule.

- 2025-16 : Demande de subvention « Société de Chasse Communale de Saint- Salvador » :

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de subvention émanant de l'association « Société de Chasse Communale de Saint-Salvador ».

Après étude et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € à cette association.

- 2025-17 : Demande de subvention « Saint-Salvador Animation » :

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de subvention et d'une partie du remboursement du Noël des enfants 2024 émanant de l'association « Saint-Salvador Animation ».

Après étude et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à cette association.

En ce qui concerne la participation pour moitié des dépenses lors du Noël des enfants (654,82 €), il est attribué la somme de 327,41 €.

Cependant, lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> mars 2025, la commune a également géré la partie administrative de l'animation musicale (GUSO : guichet unique du spectacle occasionnel) qui a engendré une dépense de 350 €.

En conséquence, le montant total de la subvention accordée est de 477,41 €.

- 2025-18 : Demande de subvention « Détente et Amitié » :

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de subvention émanant de l'association « Détente et Amitié ».

Après étude et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à cette association.

- 2025-19 : Demande de subvention « Amis du Festival de la Gente » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'Association des « Amis du Festival de la Gente ».

Après étude et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à cette association pour l'année 2025.

- 2025-20 : Surveillance de la baignade pour l'été 2025 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que la commune a fait appel au SDIS pour assurer le recrutement d'un surveillant de baignade et a ainsi reçu pour signature une convention accompagnée d'un avenant financier estimatif.

Après étude et délibération le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- de signer la convention avec le SDIS relative au recrutement d'un surveillant de baignade,
- d'approuver l'avenant financier joint à la convention, d'un montant de 5 010,22 €.

La surveillance de baignade serait ouverte du 5 juillet 2025 au 30 août 2025 inclus, de 13h30 à 19h30, avec une fermeture hebdomadaire le mardi sauf en cas de jour férié.

Il a également été souligné qu'aucun hébergement ne serait mis à disposition du surveillant de baignade.

### **Questions diverses :**

- SDIS : Franck LEYRAT a assisté à une réunion relative à la construction du futur Centre de secours de Seilhac.

Il en ressort que le coût de cette construction est estimé à 1 238 200 € selon la répartition suivante :

- 200 000 € de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)
- 415 280 € provenant du SDIS
- 622 920 € à la charge des 6 communes de premier appel (répartition au prorata du nombre d'habitants)

Pour la commune de Saint-Salvador, le montant s'élèvera donc à environ 31 000 €.

Tulle Agglo, assurant la maîtrise d'œuvre, souscrira également un emprunt global sur 20 ans, ce qui représentera une annuité de 2 300 € pour la commune de Saint-Salvador.

- Signature de la charte du comité de jumelage prévue le dimanche 8 juin, lors de la venue des amis d'Hilpoltstein à Seilhac pour la cérémonie du 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.
- Recomposition du conseil communautaire l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux : 1 représentant pour la commune de Saint-Salvador (inchangé).
- Elections municipales de 2026 : Vote émis au Sénat puis à l'Assemblée : scrutin de liste paritaires sans panachage pour toutes les communes. Jusqu'à présent ce scrutin ne concernait pas les communes de moins de 1 000 habitants, ce changement s'applique désormais à la commune de Saint-Salvador.
- Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré 4 administrés (3 familles) qui protestent violemment contre l'emplacement des futures colonnes semi-enterrées dans le bourg de la commune.  
Monsieur le Maire a fait part sans délai de ces échanges au Président de Tulle Agglo, à la Vice-Présidente en charge du dossier ainsi qu'au responsable du service concerné.

## Compte rendu du conseil municipal du mardi 3 juin à 19 h

**Présents :** MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

**Secrétaire de séance :** Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 8 avril 2025.

### Délibérations :

- 2025-22 : Recomposition du conseil communautaire de Tulle Agglo précédant le renouvellement général des conseillers municipaux en 2026 :

Dans le cadre du renouvellement général des conseillers municipaux en 2026, chaque conseil communautaire doit, en amont, être recomposé pour la nouvelle mandature (2026-2032).

Cette recomposition permettra de définir le nombre et la répartition des sièges de conseiller(s) communautaire(s) dont disposera chaque commune.

Le conseil communautaire de Tulle Agglo, lors de sa réunion du 19 mai 2025, a proposé l'application d'un accord local dérogatoire qui conduirait à disposer de 76 membres selon la répartition suivante :

Population (chiffre INSEE)	Nombre de conseillers	Nombre de communes concernées
Plus de 10 000	17	1
Plus de 2 000	3	1
De 2 000 à 800	2	15
Moins de 800	1	26

Il est indiqué que cet accord local doit nécessairement être validé par une majorité des communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve cette répartition.

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle Agglo.

- 2025-23 : Autorisation de signature d'une convention avec Tulle Agglo :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la construction du futur Centre d'Incendie et de Secours de Seilhac, une convention de participation financière doit être établie avec Tulle Agglo.

La part des collectivités défendues en 1<sup>er</sup> appel représentera 60 % du montant de l'opération de construction, déduction faite des aides pouvant être consenties par l'Etat (DETR) et sera définie au prorata de la population (soit **4,97 %** de participation pour la commune de Saint-Salvador et un financement à hauteur de 31 443,52 €).

Le conseil municipal accepte cette participation financière à l'unanimité et habilite Monsieur le Maire à signer cette convention.

- 2025-24 : Demande de dérogation en matière d'urbanisme :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la contestation d'un administré ayant un projet de construction d'une yourte et pour laquelle la Direction Départementale des Territoires (DDT) a émis un avis défavorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable afin que ce projet soit réexaminé par les services de l'Etat,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la DDT.

Le conseil municipal prend bonne note du fait que si toutefois l'autorisation était accordée, le pétitionnaire s'engagerait à prendre à sa charge l'ensemble des raccordements nécessaires.

### Questions diverses :

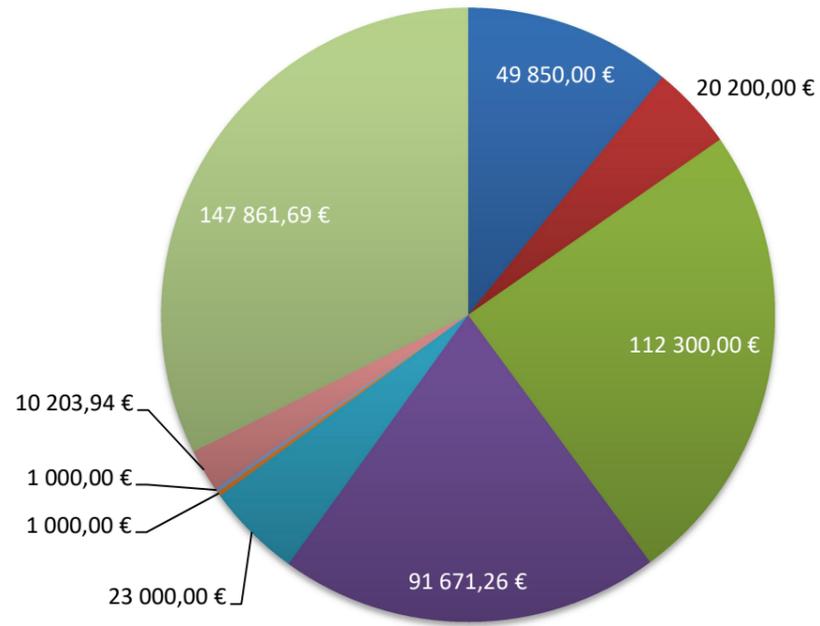
- Tour du Limousin : l'étape corrèzienne traversera la commune de Saint-Salvador le jeudi 21 août 2025 ; le passage de la caravane et de la course étant prévu entre 11 h 45 et 13 h et afin d'en assurer la sécurité, il sera nécessaire de désigner une quinzaine de signaleurs. Une information sera diffusée à cet effet dans le prochain bulletin municipal.
- Organisation d'une « Nuit des étoiles » dans la commune. La date du 26 juillet a été retenue (27 septembre 2025 en cas de mauvais temps).  
Un devis, d'un montant de 300 €, a été établi par le club d'astronomie du Limousin.  
Un terrain situé route des Plats, sera mis à disposition pour l'occasion.
- Approbation d'une motion du conseil municipal contre le déplacement du centre de tri postal du secteur de Seilhac à Tulle à partir du mois de septembre prochain.
- Le 27 janvier 1996, lors d'une réunion du conseil municipal, un échange de parcelles entre un riverain et la commune avait été acté dans l'optique d'agrandir le cimetière.  
Or, il apparaît que l'acte notarié signé le 27 avril 1996 ne correspond pas à la décision prise par le conseil municipal cette même année (l'une des deux parcelles échangées étant restée propriété de la commune). Il convient donc de régulariser cette situation.
- Par le biais de l'association de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) une administrée propose d'organiser une collecte des déchets sur la voie publique, en particulier sur les chemins. La commission environnement est chargée de ce dossier.
- Feu d'artifice au plan d'eau le samedi 16 août 2025. Un devis a été demandé à la société AUTERIE.
- Table de pique-nique en bois à changer au plan d'eau : il a été décidé de la remplacer par une autre table en bois.
- Des travaux de réfection « route de Sédulix » (RD173E) réalisés par le Conseil Départemental débuteront courant juin.
- Informations rapportées :
  - Allée de Cazillac : état de la chaussée dégradé.
  - Route du Breuil : danger signalé au niveau de la mare ; prendre contact avec le Conseil Départemental.
  - Implantation éventuelle d'une buvette en dur au niveau du terrain de pétanque : pertinence du projet à revoir ultérieurement.

# BUDGET 2025

**Recettes**  
457 086.89 €

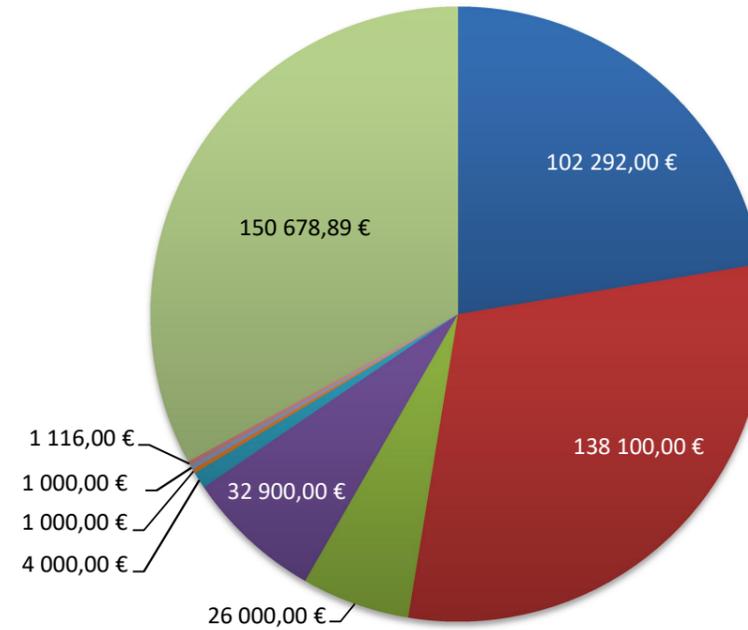
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Produits des services (Tulle agglo, La poste)
- Impôts et taxes (Tulle Agglo)
- Fiscalité locale (impôts, taxe pylones, droits de mutation)
- Dotations (Etat)
- Produits gestion courante (Loyers)
- Autres produits (Pêche, camping)
- Produits exceptionnels
- Atténuation de charges
- Report compte administratif 2024



**Dépenses**  
457 086.89 €

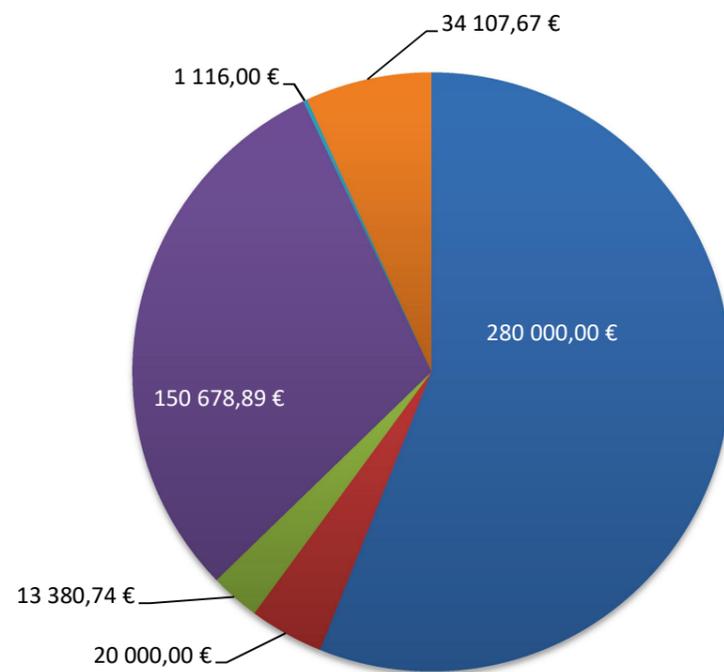
- Charges à caractère général (Fluides, combustibles, voirie, maintenance, assurances)
- Charges de personnel
- Atténuation de produits (Remboursements à Tulle Agglo)
- Charges de gestion courante (Indemnités élus, forfait écoles, subventions associations)
- Charges financières (Intérêts d'emprunts et frais de comptes)
- Charges exceptionnelles (maintenance)
- Dotations aux provisions (créances douteuses)
- Opération d'ordre de transfert entre sections
- Virement à la section d'investissement



**Recettes**  
499 283.30 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- Subventions (Etat, Région, Département)
- Emprunts et dettes assimilées
- Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement)
- Virement depuis la section de fonctionnement
- Opération d'ordre de transfert depuis dépenses de fonctionnement
- Report compte administratif 2024



**Dépenses**  
499 283.30 €

- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilées



# ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020/2024 (document fourni par la DDFIP)



## Commune – SAINT-SALVADOUR

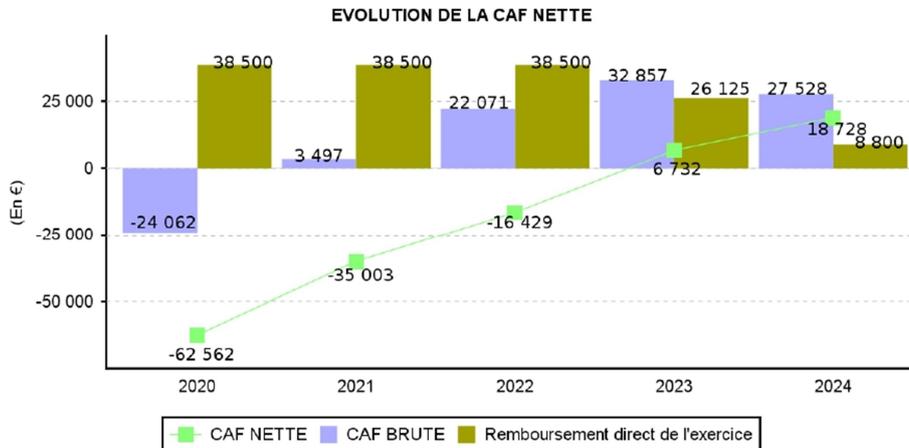
### Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement 2020/2024

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	268 397	265 505	274 858	268 427	271 329		1,1 %	1,1 %
Charges réelles de fonctionnement	292 458	262 008	252 787	235 570	243 801		3,5 %	-16,6 %

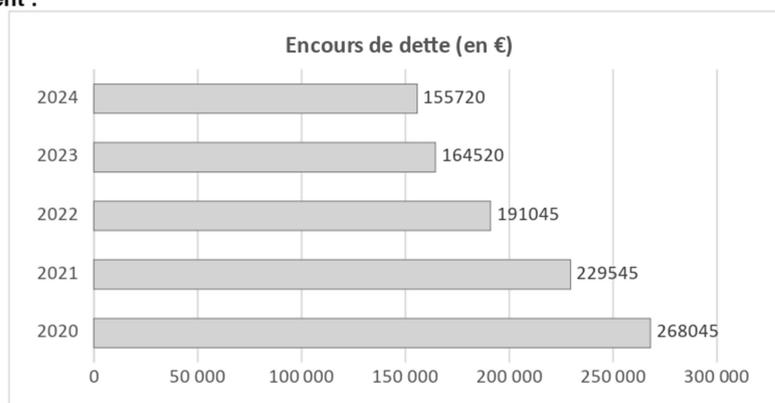
### Capacité d'autofinancement nette :

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



### Endettement :



## COMMÉMORATIONS

### Samedi 3 mai : commémoration de la tragédie de La Servantie

Cette commémoration s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord à 9h30, rendez-vous avait été donné au village de La Servantie pour une randonnée de la mémoire sur le site, avec un moment de recueillement autour de la stèle. Une quinzaine de fidèles était présente.

Puis à 11 h a eu lieu la cérémonie au monument aux morts, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes. Monsieur le Maire a retracé les moments forts de cette tragique journée, les deux adjoints ont donné lecture des noms des victimes. Ces prises de paroles ont été accompagnées de morceaux de musiques : « Le chant des partisans » et « Nuit et brouillard ».

Ce moment s'est conclu par un dépôt de gerbe par la commune, une minute de silence et La Marseillaise.

Cette cérémonie s'est ensuite poursuivie au cimetière, afin de rendre hommage à Tatiko Werulhachvily : *dépôt de gerbe par l'ANACR, lecture du poème d'Antoine PAUCARD : « Ils étaient 4 », minute de silence et hymne national.*

Il est à noter, comme chaque année, la présence assidue des familles de rescapés et des associations d'anciens combattants.

Cette cérémonie a été clôturée par un vin d'honneur.



### Jeudi 8 mai : commémoration de la capitulation de l'Allemagne nazie

Une quarantaine de personnes ont participé à cette cérémonie. Monsieur le Maire a retracé les moments forts de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, faisant un parallèle entre l'histoire et l'actualité. Le texte ministériel a été lu par Soheil et Léna, deux élèves de 3<sup>e</sup>, puis Audrey COURTOIS a donné lecture du texte de l'UFAC.

L'appel aux morts a été effectué par Stéphanie JEGO et Guillaume DEBRET, suivi du dépôt de gerbe, d'une minute de silence et de La Marseillaise.

Monsieur le Maire a remercié les participants, particulièrement notre fidèle porte drapeau Raymond SIMON, et a souligné et regretté l'absence d'Henri ROUME pour raison de santé.

Cette cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur.



### **Samedi 26 avril : repas à emporter proposé par la société de chasse**

C'est dorénavant une tradition. La société de chasse propose chaque année un repas à emporter : terrine de sanglier et pâté de pommes de terre. Les terrines de sanglier, produits de la chasse, avaient été concoctées en amont et déjà cuites au four à pain.

Au petit matin, le four de Cazillac avait été allumé et les bénévoles avaient préparé et cuit les pâtés de pomme de terre.

A midi, tout était prêt et les 120 commandes ont été délivrées dans la joie et la bonne humeur dans la salle des associations. Merci à l'équipe de Jocelyn LABROUSSE.



### **Jeudi 15 mai : marché de printemps organisé par l'association « Le P'tit Marché »**

En ce jeudi printanier, les exposants s'étaient installés devant la salle des associations, sur la plateforme et à l'intérieur de la salle polyvalente, avec nos fidèles producteurs du marché hebdomadaire.

Ils étaient une trentaine. Les marchands de plants de toutes sortes ont permis aux nombreux visiteurs de repartir chargés afin de garnir potagers et jardins d'agrément. Au cœur de cette manifestation étaient installées buvette et petite restauration, qui ont également permis de participer à un moment convivial. Merci à Jessica ACCOU et à son équipe.



### **Samedi 17 mai : cours de secourisme proposé par l'association « Détente et Amitié »**

Une nouveauté à Saint-Salvador : grâce à une initiative de Jacques MAZEAUD, président de l'association « Détente et Amitié », deux heures de secourisme ont été proposées aux membres des associations de la commune, aux élus et aux agents. Cette séance était animée par Monsieur Jean-Marie TINTIGNAC, pompier volontaire du centre de secours de Seilhac.

Une trentaine de participants y ont assisté.

**Samedi 17 mai : concert de violoncelles à l'église, proposé par Tulle Agglo et organisé par l'école de musique de Tulle**

La commune s'était de nouveau portée volontaire pour accueillir l'un des nombreux événements organisés dans le cadre du dispositif « territoire en concert ». Cette année, plus de trente élèves violoncellistes se sont produits dans l'église, devant un nombreux public composé essentiellement des familles des artistes.

Un goûter a ensuite été servi aux participants, salle polyvalente.



**Samedi 24 mai : ronde des fours organisée conjointement par les associations « Détente et Amitié », « Le P'tit marché » et la société de chasse**

Depuis plusieurs jours, les bénévoles et les agents étaient mobilisés pour nettoyer et baliser les deux circuits de 17 et 8 km.

Au petit matin, ils étaient nombreux à s'affairer, qui, salle des associations pour inscrire et offrir le café de bienvenue aux 120 randonneurs, qui, autour des fours de Cluzac, Cazillac, La Servantie et La Borie où étaient préparés et cuits respectivement les tartes aux pommes, les pâtés de pommes de terre, le pain et la tarte au maroilles.

Le plus grand circuit rejoignait les 4 fours à pain, le plus petit les deux derniers.

A midi, tout était remarquablement prêt et rapatrié salle polyvalente pour régaler les 150 convives.

Merci aux nombreux bénévoles de ces trois associations, mobilisés pour cette belle manifestation.



## Comité de jumelage :

Du 7 au 12 juin, nos amis d'Hilpoltstein sont venus nous rendre visite, dans des circonstances un peu particulières, puisqu'il s'agissait du 25<sup>e</sup> anniversaire du jumelage.

Le dimanche 8 juin, la charte du jumelage, a été signée, en présence des élus des 9 communes, de Monsieur le Bourgmestre d'Hilpoltstein, ainsi que de Monsieur François HOLLANDE.

Plusieurs visites ont été organisées, tout particulièrement à Oradour-Sur-Glane, moment chargé d'une grande émotion.

Le repas de clôture s'est déroulé le mercredi 10 à la salle polyvalente de Saint-Salvador, dans une ambiance chaleureuse.



## Samedi 28 juin : feu de la Saint Jean organisé par l'association « Saint-Salvador Animation »

En cette journée caniculaire, la salle polyvalente était surchauffée : outre la température ambiante, les passionnés de rugby étaient « au taquet » pour encourager, qui Bordeaux, qui Toulouse, à l'occasion de la finale acharnée et pleine de suspens du top 14, retransmise sur grand écran.

Les convives de sont régalez grâce aux moules-frites servies à volonté.

Vers 23 heures, le feu de la Saint-Jean a été allumé, et comme le veut la tradition, a été enjambé par jeunes et moins jeunes.

Merci à Sandra LEYRAT et à son équipe de perpétuer cette tradition ancestrale.



*Bon à savoir*

**TOUR DU LIMOUSIN :**



**Tour  
du Limousin - Périgord**  
NOUVELLE - AQUITAINE

**Le jeudi 21 août**, notre commune sera traversée par cette épreuve cycliste. Cette manifestation entraînera de nombreuses perturbations de circulation, entre 11h30 et 13h30 (caravane publicitaire et passage des coureurs).

Les voies concernées par ces perturbations seront :

- ✓ D44 « route de Seilhac » depuis l'entrée sur notre commune (Croix de Saint-Roch) jusqu'au carrefour « route de Chamboulive/ route des Monédières ».
- ✓ Route des Monédières
- ✓ Rue du 3 mai 1944
- ✓ Place de La Liberté
- ✓ Route de l'étang
- ✓ Route du Golf

**Chacun devra veiller à ne pas stationner sur le parcours et à ne pas laisser divaguer les animaux domestiques.**

Des signaleurs seront placés à tous les carrefours.

**Les volontaires seront les bienvenus. Merci de vous manifester auprès de la mairie.**

**DÉCHETTERIE DE CHAMBOULIVE :**

En juillet et en août, les horaires d'ouverture sont modifiés comme suit :

- ✓ Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 7h à 14h (fermeture le jeudi et le dimanche).

**TRI SÉLECTIF :**

Dans le cadre du futur déploiement des modalités de collecte des déchets, des sacs de tri réutilisables pour les emballages ont été fournis par Tulle Agglo à raison d'un sac par foyer et sont à votre disposition à la mairie.

*Le saviez-vous ?*

*« Ah, c'est une année à fruits ! »*

*En effet, les placards à confiture peuvent se remplir. Groseilles, framboises, cassis : les petits fruits rouges n'ont pas manqué. Les fraises et les cerises ont été délicieuses. Prunes, pommes, poires, sont en préparation, si tout va bien, il peut y en avoir en nombre.*

*Et le sureau noir? Avez-vous pensé au sirop, à la limonade et aux beignets de fleurs ? En voilà un arbuste fantastique. Si vous retirez la moelle d'une branche, vous pouvez faire une sarbacane, un mirliton, un bufadou pour souffler sur le feu. Si vous observez une ombelle de fleurs, vous pourrez peut-être voir un syrphé qui guette les pucerons, une cétoine dorée aux élytres d'un vert métallique, une araignée-crabe couleur de fleur. Et c'est une plante qui soigne : tisane renommée pour les maux de gorge. Un clafoutis aux baies de sureau, quel délice !*

*Les grands arbres ont aussi une fructification importante cette année : beaucoup de faînes aux hêtres, beaucoup de samares aux érables, des glands, des noix ... Abondance...*

## Agenda des associations

**Samedi 12 juillet** : journée festive organisée par la société de chasse : concours de pêche et de pétanque, concert et feu d'artifice. Petite restauration tout au long de la journée.

**Samedi 16 et dimanche 17 août** : fête votive organisée par l'association « Saint-Salvador Animation »

- ✓ Le samedi : concours de pétanque, repas champêtre et feu d'artifice (offert par la commune)
- ✓ Le dimanche :
  - marche de la Saint Roch organisée par l'association « Détente et Amitié »
  - Vide grenier, exposition de vieilles voitures et de vélomoteurs. Jeux à disposition pour les enfants. Possibilité de se restaurer : sandwiches, grillades, frites et boissons.

**Jeudi 21 et samedi 23 août à 20 h** : concerts à l'église organisés par l'association « Les amis de la Gente ».

**Et n'oublions pas le p'tit marché tous les jeudis soir !!!**

## A noter également

\* **Samedi 26 juillet** : nuit des étoiles sur un terrain situé carrefour « route de l'étang/route des Plats ». En cas de météo défavorable, cette manifestation serait reportée au 27 septembre.

\* **Les jeudis 10 et 21 juillet, 7 et 21 août à 16 h** : l'office du tourisme organise 4 visites autour de l'œuvre d'Antoine PAUCARD (inscription obligatoire auprès de l'Office du Tourisme Intercommunal).

*La journée du jeudi 21 août sera particulièrement chargée : tour du Limousin, visite Office du Tourisme / Paucard, p'tit marché et concert !!!!!*

\*\*\*\*

## BAIGNADE AU PLAN D'EAU DU PRÉ CHATON

Bonne nouvelle ! Cette année le plan d'eau bénéficie de la présence d'un surveillant de baignade durant le mois de juillet.

Il est présent de 13h30 à 19h30, tous les jours sauf le mardi.

Nous espérons pouvoir disposer du même service durant le mois d'août.

## HORAIRE DE LA MAIRIE EN JUILLET ET EN AOÛT :

La mairie sera fermée du **samedi 19 juillet au samedi 2 août inclus**. Un accueil sera assuré aux heures d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Tous les services seront en revanche fermés **le samedi 16 août**.